

Histoire du régiment des gardes suisses de France (1567-1830) [suite]

Autor(en): **Vallière, de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVI^e Année

N^o 3

Mars 1911

Histoire du régiment des Gardes suisses de France.

(1567-1830)

(Suite.)

(Planches XII-XV)

Règne de Louis XV.

François de Reynold termina sa brillante carrière à Versailles, le 4 décembre 1722, âgé de 80 ans. Il était membre du Conseil de guerre et grand croix de l'ordre de Saint-Louis. Son successeur fut le lieutenant-général Jean-Victor de Besenval, baron de Brunnstadt (Soleure). Il était entré comme cadet dans la compagnie générale en 1689, fut capitaine en 1690, commandant de bataillon en 1703, brigadier en 1704. Il était à la tête d'une brigade suisse à la bataille de Ramillies et fut employé au siège de Menin. Le roi le nomma en juin 1707 envoyé extraordinaire près de Charles XII, roi de Suède, et de Stanislas, roi de Pologne; maréchal de camp en 1710. Il se rendit en 1713 auprès des puissances du Nord comme ministre plénipotentiaire et fut créé lieutenant-général à son retour. Il prit le commandement du régiment des Gardes le 11 décembre 1722.

Les difficultés soulevées par la succession au trône de Pologne firent reprendre les armes en 1733. L'organisation du régiment avait subi une légère modification. Il était divisé en 3 bataillons à 4 compagnies. Deux bataillons partirent pour l'armée du Rhin et demeurèrent en Alsace pendant le siège de Kehl, le troisième ne quitta pas Paris.

Les compagnies désignées pour rester à la cour furent la générale, la lieutenant-colonelle, de Villars-Chandieu et de Molondin.

ETAT DU RÉGIMENT EN 1734 (Effectif : 2820 hommes).

Commandant : lieutenant-général, baron de Besenval.

1^{er} bataillon (de Salis).

2^e bataillon (d'Affry)

C^{ies} Colonelle.

C^{ies} de Reynold.

Pfyffer.

d'Erlach.

de Reding.

de Salis.

de Castella.

de Planta.

3^e bataillon (de Staal, Soleure).

C^{ies} générale (Louis-Aug. de Bourbon, prince de Dombes),
capitaine-lieutenant (Eugène-Pierre de Surbeck, Soleure).
lieut.-colonelle (Robert Machet, Soleure).
de Villars-Chandieu.
de Molondin.

(Voir Annexe II)

Le 4 mai 1734, le régiment prend part à l'attaque des lignes d'Ettlingen et arrive le 1^{er} juin devant Philippsbourg. Il est chargé du siège du fort des Hollandais situé sur la rive gauche du Rhin et ouvre la tranchée le 1^{er} juin, devant la tête de pont. Le fort est évacué le lendemain. En 1735 le régiment est en garnison à Rheinau et rentre à Paris à la fin de l'année pour y rester jusqu'en 1742.

A la mort de Besenval, survenue à Paris le 11 mars 1736, Jean-Jacques d'Erlach (Berne), maréchal de camp, prit le commandement du régiment. Il était fils du général Jean-Louis d'Erlach. Il fut promu lieutenant-général en 1738 et grand-croix de l'ordre de St-Louis en 1740. D'Erlach mourut en 1742. Rodolphe de Castella (Fribourg), lui succéda. Ce fut Beat-Placide Zurlauben, baron de la Tour Châtillon (Zug) qui eut l'honneur de conduire le régiment en Flandre, au moment où éclatait la guerre de la succession d'Autriche. Dès les premiers jours d'avril 1743 les 3 bataillons se trouvèrent cantonnés autour de Spire, dans le Palatinat, avec plusieurs autres corps suisses sous les ordres du comte de Diessbach de Belleruche (Fribourg) maréchal de camp. Cette année-là on ne laissa à Paris que des détachements de 25 hommes par compagnie.

En 1744, deux bataillons (de Salis et de Reding)¹ font partie de l'armée de Flandre avec le lieutenant-colonel Bachmann (Glaris). Ils se trouvent à la prise de Courtrai et aux sièges de

¹ Il y avait à ce moment 40 Reding, de tous grades, au service de France. Onze se trouvèrent une fois ensemble dans la même tranchée. « Il n'y a point peut-être de famille en Suisse qui ait fourni à la France depuis plus longtemps un plus grand nombre de bons officiers ». (Lettre de l'Ambassadeur de Bonnac au ministre de la guerre le 22 janvier 1735. Citée par Ch. Monnard).

Menin et d'Ypres. A Ypres, la compagnie des Cent-Suisses qui avait accompagné le roi, réclama l'honneur de marcher à la tête du régiment. Le 19 juin, pour la première fois, elle fournit un piquet qui prit la garde de la tranchée avec les grenadiers. Un détail intéressant concernant les subsistances nous est fourni par Zurlauben : chaque bataillon touchait par jour 300 livres de viande, 350 livres de pain, 30 livres en argent et 35 livres pour le sel, pendant la durée du siège.

L'effectif fut augmenté de 35 hommes par compagnie par une ordonnance du 6 janvier 1745. Les bataillons d'Affry, de Staal et de Villars-Chandieu arrivèrent à Valenciennes en avril et firent partie de l'armée d'investissement de Tournay. Le maréchal de Saxe avait concentré là 80 000 hommes, quand on lui annonça l'arrivée de l'armée anglo-hollandaise sur la route de Bruxelles. A cette nouvelle, il se porta immédiatement au devant du duc de Cumberland : la rencontre eut lieu dans la plaine de Fontenoy, sur la rive droite de l'Escaut à 8 km. de Tournay. L'armée française formait un angle ouvert, sa droite à *Antoing*. Soigneusement retranché, son centre à Fontenoy, également mis en état de défense ; sa gauche vers *Gauvain-Ramecroix*. Entre ce village et Fontenoy, vers la pointe du *bois de Bary*, le front était couvert par deux grosses redoutes et par de nombreux abatis ; il y avait trois autres redoutes, mais plus petites, entre Fontenoy et Antoing, dont une en face du bameau de *Bourg*, que l'on avait incendié le 10, pour empêcher l'adversaire de s'y appuyer et de s'y abriter.

Le gros de l'armée française était rangé sur deux lignes, la première formée d'infanterie, la seconde de cavalerie ; en arrière la maison du roi tout entière était gardée en réserve.

Le duc de Cumberland s'avança le 11 mai au matin, dans l'ordre suivant : à l'aile droite, les Anglo-Hanovriens, débouchant par *Vezon* sur Fontenoy ; à l'aile gauche les Hollandais, se portant de *Maubray* sur Bourg et étendant leur gauche jusqu'à *Péronnes*, au sud d'Antoing. Le maréchal de Saxe avait eu la précaution de faire établir en arrière de la position, à *Calonne*, sur l'Escaut, des ponts couverts par de forts retranchements, pour faciliter (en cas d'échec) la retraite de l'armée. — Louis XV, prévenu de l'imminence d'une rencontre, était accouru de Versailles avec le Dauphin pour partager le sort de ses soldats. Jamais l'armée française n'avait eu plus fière contenance ni plus

brillant aspect ; les régiments semblaient parés comme pour une fête ; dans le chatoiement des uniformes, au milieu des perruques poudrées, des dentelles et des rubans, le maréchal de Saxe, souffrant d'une grave maladie, passait dans une petite voiture d'osier, dont chaque cahot lui arrachait un gémissement. Seule l'énergie et la volonté lui permettaient d'exercer son commandement.

Parmi les corps privilégiés, la maison du Roy alignait dans la plaine ses splendides escadrons : gardes du corps en habit bleu, culottes et bas rouges, gendarmes de la garde écarlates et brodés d'or sur toutes les coutures ; cheveu-légers, mousquetaires gris et noirs aux croix d'argent flamboyantes.

Au centre de la première ligne de bataille se tenait la brigade des gardes, à la gauche de celle d'Aubeterre. On distinguait la masse rouge des Suisses, la houle de leurs tricornes noirs bordés de blanc, la taille imposante des hommes de la compagnie générale. Seul, à vingt pas devant le front du régiment, le colonel Zurlauben ; derrière lui les chefs de bataillon d'Affry, Villars-Chandieu en habits de soie écarlate galonnés d'argent. Leurs chevaux portaient à la crinière des nœuds de rubans rouges et blancs.

Deux bataillons des Gardes-suissees s'appuyaient au coin du bois de Bary, avec 4 pièces de canon devant leur front ; une redoute s'élevait en avant du 2^e bataillon. Le 3^e était en réserve au-dessus de Calonne, pour couvrir le quartier du roi ¹.

D'autres corps suisses étaient dispersés le long du front : A côté des gardes, le régiment valaisan de Courten et, plus à droite, en face du village de Fontenoy, la brigade de Bettens² formée des régiments de Bettens (Pays de Vaud) et de Diessbach (Berne). C'étaient eux qui avaient construit les trois redoutes échelonnées entre Fontenoy et Antoing, pendant la nuit du 10 au 11.

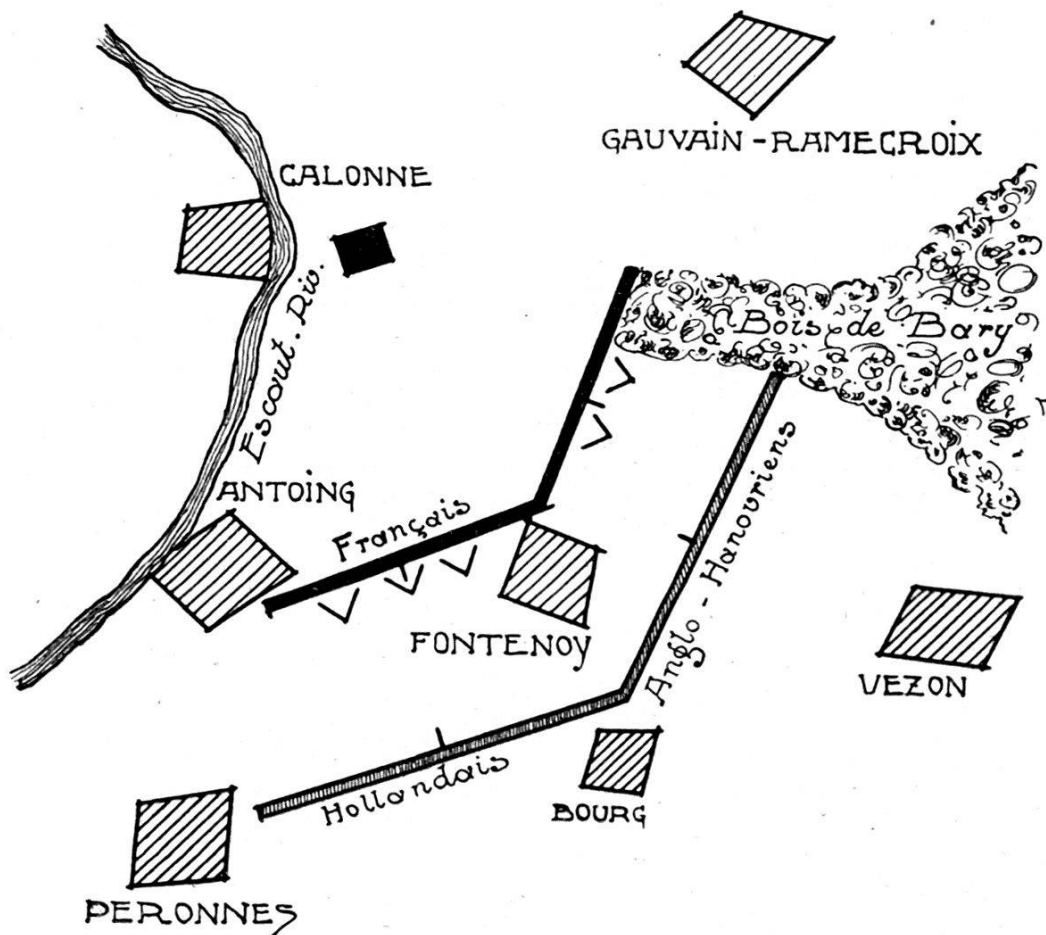
La première ligne française comprenait 66 bataillons, 126 escadrons et 60 pièces de canon.

Le 11, à l'aube, l'artillerie commença à tonner. Un léger brouillard traînait encore dans les bas-fonds, quand les colonnes ennemies s'avancèrent simultanément de Vezon sur Fontenoy

¹ D'après Charles Malo, *Champs de bataille de France*.

² Le tombeau du général Mannlich de Bettens se trouve dans l'église de St-François à Lausanne.

et de Péronnes sur Antoing. Le feu violent des batteries françaises les arrêta. Au centre, l'infanterie anglaise parvient cependant à une demi-portée de mousquet de la brigade des gar-



La bataille de Fontenoy.

des : le régiment de Campbell et celui de Royal-Ecossais marchaient en tête, commandés par le comte d'Albemarle. Ici se place un épisode bien connu. Les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leurs chapeaux, les Français leur rendirent leur salut. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, s'étant avancé hors des rangs, le comte d'Auteroche, lieutenant des grenadiers, ne sachant ce qu'il voulait, fut à lui : « Monsieur, lui dit Charles Hay, faites tirer vos gens » — Non Monsieur, répondit d'Auteroche, à vous l'honneur ! » La décharge qui suivit cette réponse faucha des rangs entiers des gardes suisses et françaises et décima le régiment de Courten. Quand la fumée se fut dissipée, le général ennemi forma une colonne de 16000 hommes qui devait chercher à pénétrer comme un coin entre le bois de Bary et le village de Fontenoy. De 8 heu-

res du matin à 2 heures après midi, cette masse fit de vains efforts pour enlever le village et les redoutes. A l'aile gauche, les grenadiers suisses postés près du bois de Bary demeurèrent inébranlables. Des 7 officiers qui les commandaient 4 furent mis hors de combat. A l'aile droite, les régiments de Bettens et Diessbach repoussèrent toutes les attaques et se maintinrent victorieusement dans les trois redoutes qu'ils avaient construites entre Fontenoy et Antoing. Enfin, vers deux heures, le maréchal de Saxe, avec 4 régiments, se porta sur le flanc droit de l'ennemi, pendant que la maison du Roy fonçait sur le centre, l'épée à la main et que l'artillerie prenait le flanc gauche en écharpe. En un instant, la lourde colonne fut enfoncée, culbutée et mise en déroute, abandonnant sur le champ de bataille une partie de ses canons et de nombreux prisonniers. L'armée alliée se retira sur Leuze; ses pertes furent de 12 à 14000 tués et blessés.

Le régiment des gardes avait 300 hommes hors de combat, parmi lesquels le lieutenant des grenadiers Escher (Zurich), le major de Staal (Soleure), commandant du 2^e bataillon; le capitaine de Roll, le capitaine Etienne de Castella et son fils Claude, le lieutenant de Hallwyl, le second lieutenant Valentin de Roll, le sous-lieutenant de la Thanne (Fribourg).

Le régiment de Bettens perdit 122 hommes dont les capitaines Effinger de Wildegg et Wagner (Berne) de Tribolet (Neuchâtel), lieutenants de Tschärner (Berne) et de Saint-Cierges (pays de Vaud).

Le régiment de Diessbach perdit les capitaines Suter (Appenzell) et Manzer.

Le régiment de Courten eut 200 hommes tués et blessés, dont 23 officiers (lieutenant-colonel Marclézy, Valais) et Lect, Genève; capitaines de Beausobre (Morges), de Preux (Valais) de Ribeaupierre (Vaud), Sigrist (Valais) Bergier (Vaud), de Nuce (Valais), Am Buel (Valais), Jean-Baptiste de Courten (Valais), Meier (Valais), Greyloz (Vaud), Joris (Valais), Kopp (Valais), de Montet (Vaud); sous-lieutenants de la Pierre, de Lavallaz (Valais); enseignes Ebner (Valais), Belart (Valais), Rischer (Valais), et deux noms restés inconnus¹

¹ D'après Zurlauben, général Suzane: May de Romainmôtier-Glutz, Blozheim.



JEAN-VICTOR, baron de BESENVAL (Soleure)

1671-1736

Commandant du régiment des Gardes-suisse

Lieutenant-général

Ambassadeur du roi de France auprès des rois de Suède et de Pologne.

ORDRE DE BATAILLE DU RÉGIMENT DES GARDES
LE JOUR DE LA BATAILLE DE FONTENOY.

Commandant : lieutenant-général Bêat-François-Placide Zurlauben, baron de la Tour Châtillon, chevalier de St-Louis.

Lieut.-colonel : Charles-Léonce Bachmann (Glaris), maréchal de camp.

Major : François-Philippe de Boccard (Fribourg), brigadier-général.

Aide-major : Nicolas de Techtermann (Fribourg).

1^{er} bataillon (d'Affry).

2^e bataillon (de Staal).

Cies générale, capitaine-lieut. Georges Cies de Reding-Biberegg.

de Roll (Soleure).

» d'Estavayer.

» colonelle (Zurlauben).

» de Staal.

» lieutenant-colonelle (Bachmann)

Capitaine des grenadiers : Rodolphe de Castella, brigadier-général.

3^e bataillon (de Villars-Chandieu).

Cies de Villars-Chandieu

» d'Erlach.

» de Travers-d'Ortenstein.

Drapeaux : Croix blanche traversante, flammes bleu turquin, rouges, aurore et noires.

Sitôt après la bataille de Fontenoy, les Gardes-suissees retournèrent dans les tranchées de Tournay où le lieutenant Balthazar Gremion (Fribourg), de la compagnie lieutenant-colonelle, fut mortellement blessé.

A Raucoux et à Lawfeld, ils n'eurent aucune part à l'action, mais au siège de Maestricht (1748) les bataillons de Reding et de Planta avec le régiment de Joffrey la Cour au Chantre (Vaud) relevèrent les gardes françaises et eurent 20 hommes tués et blessés. Jean-Jacques Rouge (de Porrentruy, évêché de Bâle), enseigne à pique de la compagnie de Castella, fut tué le 26 avril.

La paix fut signée le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Le régiment resta à Paris pendant les premières années de la guerre de sept ans et prit part en 1759 au siège de Meppen, aux combats de Corbach et de Sachsenhausen et à la prise de Cassel, formant une brigade avec les gardes-françaises.

Une série d'ordonnances avaient modifié la composition et l'organisation du régiment durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle. De nombreux privilèges accordés par le roi excitaient la jalousie d'autres corps moins favorisés. Depuis longtemps déjà les lieutenants avaient rang de lieutenant-colonel et étaient dispensés de monter la garde. Les sergents pouvaient être reçus aux Invalides sur le pied d'officiers et plusieurs sergents-majors

furent créés chevaliers de St-Louis. Un sergent n'était relevé de son poste que par un officier, lorsque c'était un détachement d'un autre régiment qui le remplaçait. Les capitaines avaient le droit de posséder un régiment de ligne, ils faisaient alors commander leur compagnie aux gardes par un capitaine-lieutenant. Dans les sièges, les assauts ou les cérémonies officielles, le régiment passait après les gardes-françaises, mais avant tous les autres régiments de l'armée, mêmes les plus anciens. Ce droit leur fut souvent contesté ; jamais les Suisses ne consentirent à céder leur rang ; le roi, du reste, leur donnait toujours raison. Leur colonel, en qualité de lieutenant-général, avait incontestablement le pas sur les simples colonels ou mestres de camp. En outre, la solde était supérieure à celle de tous les autres corps ; le roi allouait des gratifications aux plus anciens soldats et bas officiers et des pensions aux officiers ¹.

Les attributions du régiment restaient ce qu'elles avaient toujours été : « En temps de paix, le poste des compagnies de gardes-françaises et suisses du château est dans la première cour, les Français rangés en haie à droite, les Suisses à gauche.

» Quand le roi, les princes ou quelqu'autre personne de distinction entre ou sort, ils prennent les armes et se rangent ; les tambours battent aux champs pour le roi et la reine.

» En campagne, veut que quand Sa Majesté fera un siège de ville, les Suisses se campent le plus proche d'elle au quartier qui leur sera donné. »

La garde montante, aux Tuileries ou dans les autres résidences royales, attirait chaque soir un nombreux public. La musique du régiment ajoutait à la solennité du spectacle en accompagnant de ses plus beaux airs les savantes évolutions des compagnies. Les officiers y paraissaient en tenue de gala, habit de velours écarlate richement agrémenté d'argent et doublé de satin blanc avec, sur l'épaule, un nœud de rubans, en bas de soie rouge et souliers à boucles. Ils portaient les cheveux noués en bourse et poudrés, l'épée d'argent damasquinée en or, poi-

¹ Sa Majesté accorda, en juin 1723, six pensions de 500 livres pour les six plus anciens officiers subalternes du régiment.

Le roi accorda, en novembre 1744, au régiment des Gardes-suisses une pension de 8000 livres en faveur de trois lieutenants hors d'état de continuer le service, de trois aides-majors et des officiers de grenadiers. Le lieutenant-colonel avait une pension de 2000 livres, le major de 900 livres. La solde du colonel était de 13 920 livres par an. La dépense totale du régiment de 863 345 livres par an.



B. F. A. ZUR-LAUBEN.

BEAT-FIDELE-ANTOINE ZUR LAUBEN

Baron de la Tour-Châtillon

1720-1786

Capitaine au régiment des Gardes-suisses

Lieutenant-général

Commandeur de l'ordre de Saint-Louis

Membre honoraire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

gnée à chaînons dorés, dragonne bleue et or. Leur tricorne était bordé d'un galon d'argent festonné à lames avec un cordon et trois houppes bleues et or. Tous les officiers devaient porter, en service, un hausse-col de cuivre argenté, tout uni, sans armoiries, chiffres ou devises. On le plaçait sous la cravate.

Le 20 août 1767, le lieutenant-général Louis-Auguste-Augustin comte d'Affry, de Fribourg, devint commandant du régiment. Il avait derrière lui une longue carrière de soldat. Fils du général François d'Affry, il était né à Versailles en 1713. Entré comme cadet aux gardes à l'âge de 12 ans, enseigne à 16 ans, capitaine à 20 ans, il fit toutes les campagnes du règne de Louis XV et gravit rapidement l'échelle des grades. Lors de sa nomination, le régiment venait d'être réorganisé et formé à l'effectif de 2416 hommes répartis en un état-major, 4 bataillons et 16 compagnies. Le 1^{er} bataillon comprenait la compagnie générale, la colonelle, la lieut.-colonelle et une compagnie de grenadiers et comptait 618 hommes ; les trois autres, composés chacun de 3 compagnies de fusiliers et d'une de grenadiers, avaient 581 hommes.

<i>Effectif d'une compagnie de fusiliers.</i>	<i>Effectif d'une compagnie de grenadiers.</i>
1 capitaine.	1 capitaine.
2 lieutenants.	2 lieutenants.
2 sous-lieutenants.	1 sous-lieutenant.
6 sergents.	2 sergents.
2 fourriers.	1 fourrier.
12 caporaux.	4 caporaux.
12 appointés.	4 appointés.
6 tambours et fifres.	1 tambour.
132 fusiliers.	40 grenadiers.
175 hommes.	56 hommes.
<i>Effectif de l'état-major.</i>	
1 colonel.	4 adjudants.
1 lieutenant-colonel.	3 aumôniers.
1 major.	1 maréchal de logis.
4 aides-majors.	1 aide-maréchal de logis.
5 sous-aides majors.	1 médecin.
8 enseignes.	4 chirurgiens.
1 auditeur général.	8 aides-chirurgiens infirmiers
1 grand juge.	1 tambour-major.
1 secrétaire-interprète.	1 commissaire des vivres.
	8 prévôts.
Total . . .	55 hommes.

Il n'y eut plus que deux drapeaux par bataillon, les enseignes disparurent des compagnies, les anspessades furent remplacés par des appointés et les trabans supprimés. On donna aux grenadiers le fameux bonnet d'ourson pour les distinguer des fusiliers; leur solde fut portée à 10 sols par jours. L'introduction de la culotte blanche remonte à cette époque. En tenue de campagne, soldats et officiers portèrent de longues guêtres blanches en été, noires en hiver, à la place des bas bleus. Le nœud de rubans sur l'épaule se transforma en épaulette d'argent¹ et la cravate en col de drap rouge.

Aux revues, les capitaines étaient à pied; à la tête de leur compagnie armés d'un esponsion. Aux exercices et manœuvres ordinaires, ils étaient à cheval, avec le hausse-col et l'épée, derrière le centre de la ligne, étant censés faire le service de colonels d'infanterie et même de brigadiers généraux. En pratique, tous les officiers du régiment étaient montés, puisque les lieutenants eux-mêmes avaient rang de lieutenant-colonel.

La liberté de conscience la plus complète continuait à régner dans les troupes suisses. Sur un point cependant, il y avait inégalité de traitement : les officiers protestants étaient exclus de l'ordre militaire de Saint-Louis. Le 10 mars 1759, le roi institua en leur faveur l'ordre du Mérite militaire. Etabli sur le modèle du premier, il comprenait de même des chevaliers, des commandeurs et des grand croix dotés des mêmes pensions. Le ruban de l'ordre était bleu foncé et la croix, en or émaillé, portait une épée en pal, avec l'inscription : « Pro virtute bellica » d'un côté et de l'autre une couronne de laurier avec cette légende : « Ludovicus XV instituit ». Un grand nombre d'officiers suisses reçurent cette décoration.

En 1771, le comte d'Artois, petit-fils de Louis XV, fut investi de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, mais ce fut le général d'Affry, colonel des Gardes suisses, qui remplit ces fonctions pendant la minorité du prince.

Il y avait en France deux catégories d'officiers suisses, bien distinctes. Les uns comme Brendlé, Zurlauben, François de Reynold, Bachmann, Augustin d'Affry, quoique comblés d'honneur, avaient conservé la simplicité des ancêtres, leurs vieilles croyances, leur fanatisme guerrier; d'autres, et c'était, hélas, la majo-

¹ Ordonnance du 12 janvier 1759. Cette nouveauté fut très mal reçue : l'épaulette fut appelée la guenille de Choiseul (nom du ministre de la guerre).



A. Zucchi del.

Le Robert sculp.

Garde - Suisse

Le Régiment des Gardes Suisses créé par Louis XIII en 1616, est composé de 2400 hommes y compris les officiers, et divisé en 12 compagnies de 200 hommes chacune. L'uniforme, habit rouge, doublure, veste et parements bleus garnis d'agremens blancs, ceinture et fourreau de chambré piqué de blanc, culotte et bas bleus, chapeau bordé d'argent, et cocarde noire. Leurs armes sont le fusil, la baïonnette et le sabre. J.P.R.

XIII

5

Soldat en tenue de campagne
1740-1750

rité, entraînés par le courant de scepticisme frivole de la cour de Louis XV, devenaient légers, insoucians, railleurs, « plus assidus dans les ruelles et les tripots qu'à leurs compagnies, braves toujours, voulant bien mourir, mais non pas souffrir avec le soldat ». Tous, cependant, avaient gardé un idéal commun : la fierté du nom suisse.

Dans la foule de ses beaux officiers, un nom brille au premier rang : c'est celui de Besenval.

Pierre-Victor, baron de Besenval naquit à Soleure en 1721. Il était fils du lieutenant général de Bésenval, colonel des Gardes suisses, dont il a déjà été question. Sa mère, une comtesse Bielinska, était polonaise, cousine germaine du roi Stanislas et proche parente de la reine de France, Marie Leczinska, femme de Louis XV. Pierre-Victor entra fort jeune comme cadet au régiment des Gardes suisses. Il fit presque enfant les campagnes de 1734 et 1735, à l'armée du Rhin. Capitaine en 1738, brigadier en 1747, il se distingua à Fontenoy, à Rancoux, à Hastembeck. Maréchal de camp en 1758, il eut une grande part à la victoire de Clostercamp, en 1760, où il se conduisit avec autant d'intelligence que de vigueur et de résolution. En 1761, il servait dans l'armée du maréchal de Broglie à la tête des Gardes suisses. L'année suivante, il était lieutenant-général et inspecteur général des Suisses et Grisons.

Ce fut l'époque la plus active de sa carrière. Il eut le mérite de se consacrer entièrement, pendant plusieurs années, à une œuvre aussi utile que nécessaire : la réforme des troupes suisses. Depuis la dernière campagne, nos régiments obérés de dettes, mal commandés, avaient perdu la tenue et la discipline qui faisaient leur réputation. Bésenval résolut, selon sa propre expression « de saper le mal par ses fondements » car, dit-il dans ses mémoires, « je gémissais, dans le fond de mon âme, de voir la décadence d'un service auquel j'étais attaché, et que ma nation ternit l'éclat dont elle avait toujours brillé. Je me promis bien de tout employer pour lui rendre son lustre, et pour resserrer les nœuds qui l'avaient toujours unie à la France. »¹ Il s'attaqua donc, en premier lieu, au favoritisme grâce auquel quantité de compagnies étant considérées comme patrimoine, devenaient héréditaires dans un grand nombre de familles suisses. Il eut à lutter contre la mauvaise volonté des cantons qui bédéficiaient de cet état de choses et entravaient

¹ Mémoires du baron de Besenval : Paris 1821, I. p. 4.

les efforts du réformateur. Comme membre du Conseil souverain de Soleure, Besenval finit par triompher de toutes les résistances en Suisse. Il en résulta un nouveau traité entre les deux pays qui détruisit les vices de l'ancien (1764). « Quant à la partie militaire, dit le général, je m'en chargerai seul ; et, persuadé que le moyen le plus efficace et le plus prompt pour combattre le relâchement est la sévérité, je l'employai dès le premier instant. Je poussai même jusqu'à la dûreté dans les propos et les traitements ; et, en très peu de temps, l'insubordination et l'indiscipline firent place à la plus grande régularité. »¹ En trois ans, les régiments Suisses étaient redevenus « des modèles de tenue et de discipline, instruits, liquidés de toutes dettes et, dans l'impossibilité d'en contracter de nouvelles par la police que j'y avais mise ; toujours complets, composés de nationaux et de gens de bonne espèce, pleins d'émulation, ayant repris ces sentiments d'honneur qui sont l'âme des troupes. Parvenu au point que je désirais, je changeai de ton. Au lieu de cette sévérité dure que j'avais d'abord employée, je ne me montrai plus que doux, affable pour les officiers et les soldats, cherchant à les encourager par les louanges qu'en effet ils méritaient ; aussi, en très peu de temps, au lieu de cette crainte morne que je lisais sur les visages, je n'apercevais plus que joie de me voir, parce qu'on était sûr que mon approbation couronnerait les efforts qu'on avait faits pour la mériter. Alors seulement les Suisses commencèrent à me rendre justice, à voir en moi un compatriote zélé, au lieu d'un supérieur farouche qui les sacrifiait à son ambition. »¹

Ainsi Besenval ne se contentait pas d'être un chef valeureux jusqu'à l'imprudence, insouciant au plus fort du danger ; cela n'eut pas suffi à le distinguer de ses contemporains, il fut surtout un éducateur d'hommes, il forma des volontés, il s'approcha du soldat et chercha à le comprendre à une époque où l'officier s'éloignait toujours plus de l'artisan de sa gloire, où la bravoure tenait lieu de science militaire.

Pourtant Besenval était bien de son temps ; « l'air du siècle, note le vicomte de Ségur, son biographe, l'avait touché et amolli de bonne heure, l'avait gâté ; il en avait contracté les vices, les travers et il se piquait d'y donner un certain tour qui était bien

¹ Mémoires du baron de Besenval I. 9.

¹ Mémoires du baron de Besenval, I. 9.



P. de Besenval

ATAR, SC. GENÈVE

PIERRE-VICTOR de BESENVAL, baron de BRUNSTATT, de Soleure
1721-1791

Lieut.-colonel du régiment des Gardes-suisses
Lieut.-général et inspecteur général des Suisses et Grisons
Commandant de la ville de Paris et gouverneur de la Champagne, du Bourbonnais,
du Berry, de la Tourraine et de l'Orléanais
Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis

à lui. « Quand il entra dans le monde, tout ce qu'il avait d'aimable et de séduisant lui valut, auprès des femmes, ce qu'on appelait des succès. « Il joignait, dit Monsieur Alexandre de Ségur, à la taille la plus imposante une figure pleine de charmes dans sa jeunesse, et de dignité dans un âge avancé. » Il perdit gaiement sa jeunesse au sein des plaisirs et des frivolités ; il sut ne pas s'y oublier trop longtemps. La guerre mit en valeur ses belles qualités. Tout lui réussit. Son crédit était tel qu'il influait sur le choix des ministres ; malgré la faveur dont il jouissait, il avait peu d'ennemis, sa bonté d'âme et sa droiture désarmaient les envieux. « Sa mine franche et belle, dit le prince de Ligne dans ses *Mélanges*, lui faisait risquer des insolences qui lui allaient à merveille. » Louis XV appréciait la perspicacité de son jugement, Louis XVI le prit en affection, Marie-Antoinette séduite par sa galanterie délicate, son esprit enjoué, par sa façon plaisante de raconter, l'admit dans son cercle intime. Mais, jamais la crainte d'une disgrâce n'empêcha Bésenval de dire la vérité. Il n'hésitait pas entre ce qu'il croyait son devoir et son crédit à la cour. La confiance qu'il inspirait augmenta. Les honneurs ne le rendirent pas orgueilleux. Il fut lieutenant-général, Grand Croix de l'ordre de St-Louis, inspecteur général des Suisses, lieutenant-colonel du régiment des Gardes, et, peu d'années avant la Révolution, commandant militaire de l'Ile de France, du Soissonnais, du Bourbonnais, du Maine, du Berri, de l'Orléanais, de la Touraine et de la garnison de Paris.

Le baron suisse pressentit la Révolution, aucun des premiers symptômes ne lui échappa, il ne dissimula point ses craintes. Autour de lui personne ne voyait approcher l'orage. Le 14 juillet 1789, il commandait les troupes rassemblées au champ de Mars ; le 27 il était arrêté, au moment où il se décidait à rentrer à Soleure. Son séjour à la prison du Châtelet devait lui être funeste. Il y contracta la grave maladie à laquelle il succomba. Sa gaité railleuse ne l'abandonna pas dans l'adversité. Sa bonhomie charma même ses gardiens. Malgré la populace qui demandait sa tête, le tribunal l'acquitta. Il eut la chance de mourir avant les horreurs de 1792, le 2 juin 1791, âgé de 70 ans.

Besenval ne fut pas seulement soldat et courtisan, il fut aussi homme de lettres. A ce point de vue seul, il mériterait de vivre dans le souvenir de ses compatriotes. Il nous a laissé de

piquants mémoires sur la fin de l'ancien régime et des contes un peu lestes mais pleins de fantaisie. Il écrivit même un roman d'un style agréable intitulé « Spleen » et un poème satirique dont quelques fragments nous sont parvenus. Sa prose est alerte, spirituelle; on peut louer sans réserve sa perspicacité, sa pénétration, la profondeur même de quelques-unes de ses vues. Tout cela est d'autant plus remarquable que « livré très jeune au service, il n'eut ni le loisir, ni les moyens, ni même le besoin de cultiver, par l'étude, des dispositions heureuses. »¹

Grand amateur d'art, l'Académie de peinture le comptait parmi ses membres honoraires. Il s'était fait un cabinet de tableaux choisis dans les trois écoles, et passait pour un très bon juge. Il était passionné pour les jardins, les plantes rares et l'histoire naturelle, en homme qui sent la nature.

Besenal fut une belle intelligence, un type attachant de ces Suisses du XVIII^e siècle qui « avaient greffé sur la bravoure helvétique, l'héroïque légèreté française. »² Comme tous ceux de sa race qui ont porté avec honneur les armes à l'étranger, il s'intéressait aux affaires de son pays et ne l'oubliait pas.³ « Il parlait de ses montagnes avec enthousiasme, raconte Madame Campan, il eut volontiers chanté le ranz des vaches avec des larmes aux yeux. » La physionomie originale de cet homme a été diversement jugée. Les uns n'ont voulu voir en lui qu'un courtisan heureux, philosophe à ses heures, assez habile pour ne pas paraître ambitieux. D'autres en ont fait une sorte de pâtre romanesque, paré de vertus antiques. Il fut avant tout un soldat, non plus un de ses rudes batailleurs du XVI^e siècle, mais un chef au sens moderne du mot, un esprit cultivé dans une société spirituelle. Le régiment des Gardes peut compter Besenal parmi ceux qui ont fait le plus honneur à son drapeau.

Après la guerre de 7 ans, l'aspect du soldat se modifia encore. Sous l'influence du maréchal de Saxe, on avait introduit dans les régiments français la régularité et la précision mathématique qui distinguaient déjà alors l'armée prussienne. L'exercice à temps décomposés, la roideur du pas cadencé devinrent l'ob-

¹ Notice sur le baron de Besenal, en tête de ses mémoires, Paris 1821, p. 20.

² *Histoire littéraire de la Suisse romande*, par Virgile Rossel, p. 400.

³ « Aimant ma patrie et désirant lui être utile, j'avais une infinité de projets pour son avantage. » (Mémoires I. 11.)

jet principal du soin des officiers. L'effet le plus immédiat de ce goût nouveau, fut de faire retrousser les basques du vaste habit-tunique de Louis XIV qui gênaient le maniement des armes, pour les réunir en arrière par une agrafe. Toutes les parties de l'habillement furent graduellement rétrécies. A cette époque, on prit à la Prusse les buffletteries en croix qui comprimaient la poitrine, les longues guêtres qui sanglaient les jambes, les cols qui contraignaient à tenir la tête droite.¹ Les régiments suisses adoptèrent aussi ces ordonnances, les gardes en 1767.

Louis XV mourut de la petite vérole, le 10 mai 1774. Il y avait à ce moment en France 12 régiments Suisses, soit 31 000 hommes.

ANNEXE II

Ordonnance du Roy, pour donner rang de Lieutenants-Colonels aux Lieutenants du Régiment de ses Gardes-Suisses; et confirmer le rang des Sous-Lieutenants et Enseignes du dit Régiment, sur le mesme pied que ceux des Gardes-Françoises.

Du 8 may 1727.

DE PAR LE ROY

Sa Majesté.... ordonne que conformément à ce qui est porté par l'Ordonnance du premier mars 1727, en faveur des Lieutenants du Régiment des Gardes-Françoises, les Lieutenants du Régiment des Gardes-Suisses auront le rang et grade de Lieutenants-Colonels pour en jouir ainsi qu'il est expliqué par ladite ordonnance.

Fait à Versailles le huit may mil sept cent vingt-sept.

Signé : LOUIS.

(Zurlauben II, 451.)

¹ Suzane. *Histoire de l'infanterie française*